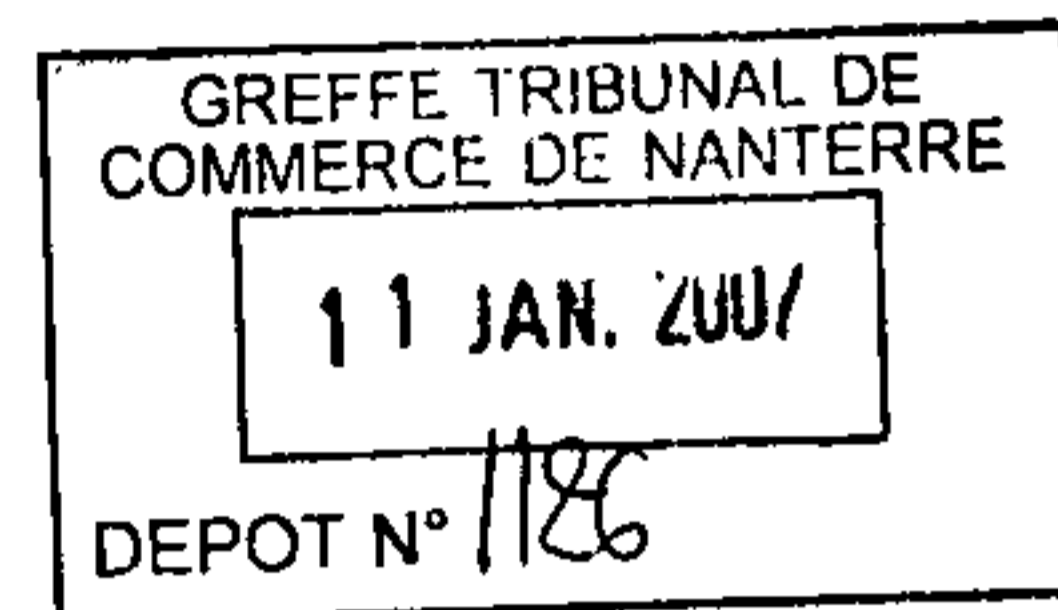


COHERIS
Société Anonyme au capital de 2 245 230 euros
Siège social : 40, rue de l'Est - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
399 467 927 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21 DECEMBRE 2006



L'an deux mille six,

Le vingt-et-un décembre,

A quinze heures trente,

Les administrateurs se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président du Conseil d'administration.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion, sont présents :

- Monsieur Jean-Pierre CREPUT
- Monsieur Paul LANDUCCI
- Monsieur Claude LECLERCQ
- Monsieur Fabrice ROUX
- Monsieur Arnaud CREPUT
- Monsieur Sanjeev AGGARWAL

Monsieur Akhil RUIA est représenté par Monsieur Sanjeev AGGARWAL.

Monsieur Frédéric POIRIER et Monsieur Sébastien DORNEVAL, délégués du Comité d'entreprise, régulièrement convoqués, sont présents.

Monsieur Léon LEWKOWICZ représentant la société MAZARS et GUERARD, et Monsieur Didier LECHEVALIER, représentant la société EREC ASSOCIES, Commissaires aux Comptes titulaire, régulièrement convoqués, sont absents excusés.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Jean-Pierre CREPUT préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Arnaud CREPUT remplit les fonctions de secrétaire.

Maître Françoise Flohic, conseil de la société Coheris et Magaly Bonneau juriste interne de la société, assistent au conseil.

Maître Poinart, conseil du groupe Jindal, assiste également à ce conseil.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

BS

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
 - Avancement des projets de croissance externe en cours de négociation
 - Examen de la demande des représentants du groupe Jindal concernant la gouvernance de l'entreprise
 - Questions diverses.
-

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

.....

Après discussion, le Conseil décide à la majorité de voix avec 5 voix pour contre 1 abstention, étant précisé que Monsieur Jean-Pierre CREPUT n'a pas pris part au vote, de mettre fin aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de Monsieur Jean-Pierre CREPUT avec effet du 31 décembre 2006.

Le Conseil élit, à l'unanimité, Monsieur Fabrice ROUX Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre CREPUT avec effet du 1^{er} janvier 2007, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 qui correspondait à la durée restant à courir du mandat de Monsieur Jean-Pierre CREPUT.

Monsieur Fabrice ROUX déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats. Monsieur Fabrice ROUX remercie Jean-Pierre CREPUT pour le travail accompli et le niveau de performance atteint par l'entreprise sous sa Présidence.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Fabrice ROUX organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Président rappelle au Conseil qu'il occupait également les fonctions de Directeur Général de la Société et qu'il convient de désigner un nouveau Directeur Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Fabrice ROUX, pour assumer la direction générale de la Société à compter du 1^{er} janvier 2007 et pour la durée de ses fonctions de Président du Conseil

Monsieur Fabrice ROUX déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Fabrice ROUX jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

FR

.....

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Monsieur Jean-Pierre CREPUT présente au Conseil sa démission des fonctions d'administrateur de la société avec effet du 31 décembre 2006.

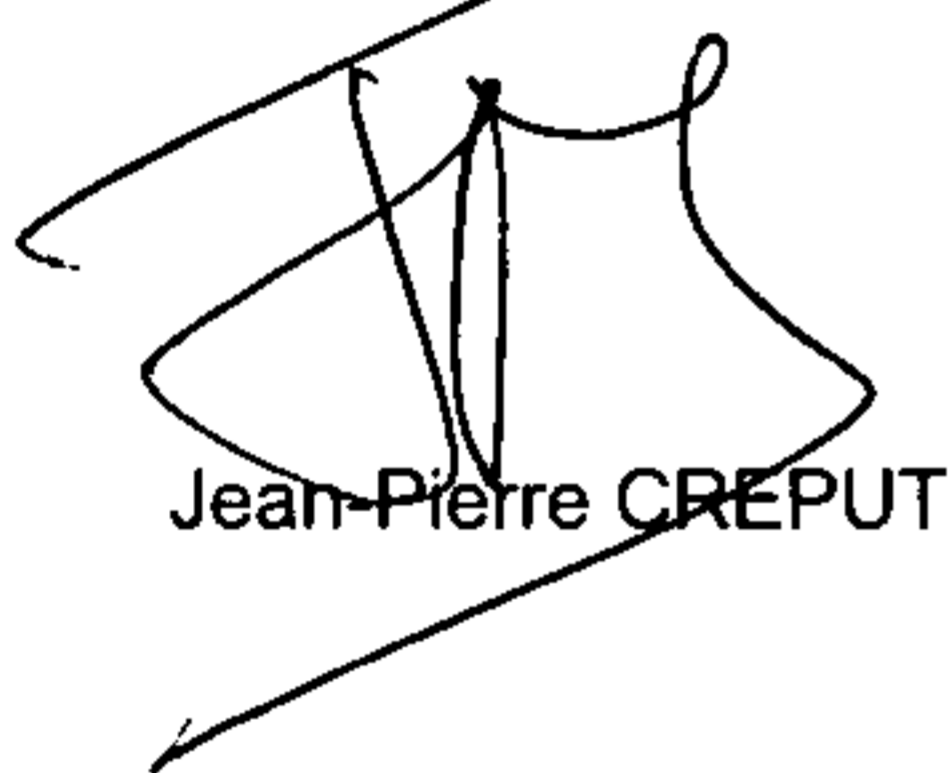
Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur CREPUT et le remercie vivement des soins qu'il a apportés à la direction du groupe depuis sa création.

.....

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

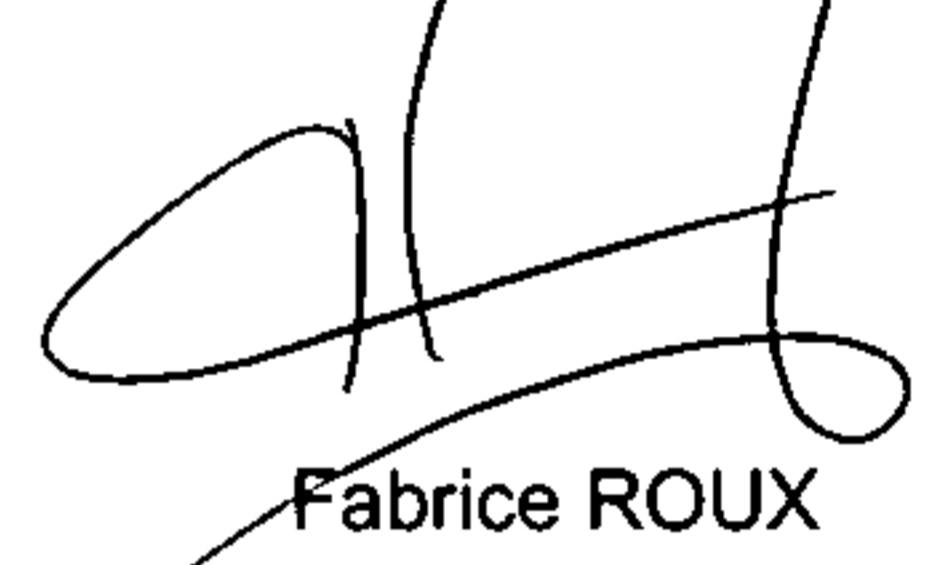
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président



Jean-Pierre CREPUT

L'Administrateur



Fabrice ROUX